

*Radiodiffusion—Loi*

Cette proposition a été appuyée par des Canadiens d'un bout à l'autre du pays. Des pétitions portant des milliers de signatures et émanant de toutes les régions du pays ont été présentées au Parlement. Je suis contente de pouvoir signaler que parmi ceux qui se sont prononcés en faveur de ce projet de loi d'initiative parlementaire, il y a des femmes et des hommes de tous les groupes d'âge, de représentants des églises, des syndicats, des associations de bénévoles, d'organismes locaux et nationaux, des gens de partout et de toutes les couches sociales. Je suis également très heureuse de signaler que ce bill jouit d'un appui considérable parmi les hommes. Beaucoup d'hommes de ma circonscription m'ont dit qu'ils étaient très contents de voir que je m'attaquais énergiquement au problème de la pornographie. Beaucoup de mes électeurs de sexe masculin m'ont dit qu'ils étaient révoltés par cette pornographie et qu'ils en avaient honte.

Ce sont les femmes qui sont les principales victimes de la pornographie et ce sont surtout elles, de même qu'un nombre croissant d'enfants qui sont victimes de violence. Par ailleurs, les hommes ont dans la pornographie le rôle de pornographes, d'agresseurs et ceux qui sont bien n'aiment pas être assimilés à ce genre de personnage. Les hommes sont eux aussi avilis par la pornographie, car elle porte également atteinte à leur dignité. Dans le cas des femmes, elle constitue non seulement une atteinte à leur dignité mais aussi à leur sécurité et parfois même à leur vie. Celui qui manie le fouet est avili, mais c'est celle qui reçoit les coups qui porte les cicatrices.

Il faut bien cerner le problème. Ce qui m'intéresse ici, c'est la pornographie, et particulièrement celle qui dépeint des actes de violence sur les victimes réelles. Le problème ne réside pas dans le caractère explicite de la représentation sexuelle, mais dans les rapports de coercition, les actes de violence. La pornographie augmente en quantité et sa qualité ne fait qu'empirer. Nous avons également des preuves de plus en plus nombreuses des effets nocifs de ce phénomène. Certaines études psychologiques révèlent que les hommes qui regardent des films et des vidéocassettes pornographiques et ainsi de suite, sont plus susceptibles de blesser une femme ou un enfant. On a constaté que les hommes qui consomment de la pornographie sont plus portés à accepter le mythe selon lequel le viol n'existe pas, que les femmes ont aimé être violentées en fin de compte, qu'il n'y a rien de mal dans l'agression, car la femme revient après à d'autres sentiments.

On a en fait constaté que cela constitue le genre de pornographie le plus dangereux, car il excuse la violence sexuelle, du moins dans l'esprit de celui qui la commet. C'est faux, c'est une imposture. La pornographie ment. Nous devons reconnaître ce mensonge et le dénoncer.

Je tiens à lier le problème de la pornographie au problème plus large des stéréotypes sexuels. J'ai fait partie du groupe d'étude du CRTC sur les stéréotypes sexuels dans les médias. Ce groupe avait été constitué parce qu'un grand nombre de femmes s'étaient plaintes de leur représentation en général dans les médias. Ces griefs portaient sur leur sous-représentation dans les émissions sérieuses, dans les actualités et les affaires publiques, et notamment la désinvolture avec laquelle on traitait les questions d'intérêt pour les femmes, et évidemment la sur-représentation ou ridiculisation des femmes dans la publicité. Tels sont les problèmes qui ont motivé la création

d'un groupe d'étude sur les stéréotypes sexuels. Ce n'est qu'à la fin des trois années qu'a duré l'étude que le problème de la pornographie est devenu véritablement clair, qu'il a émergé. C'est ainsi que les membres de ce groupe d'étude représentant le public en sont arrivés à la déclaration suivante au sujet de la pornographie:

• (1530)

Les stéréotypes présentent l'image de la domination de l'homme et de la dépendance de la femme. La pornographie constitue la représentation extrême de la domination masculine et de l'exploitation de la sexualité féminine. La pornographie, ou la représentation de la violence à l'égard des femmes, véhicule les stéréotypes de la domination masculine, de la dépendance féminine, de la femme-objet dont on peut abuser. En ce sens, la pornographie, ou la représentation de la violence à l'égard des femmes, n'a pas de place dans les médias.

Les membres de la presse publique ont expressément recommandé qu'il soit également fait mention du sexe dans la loi sur la radiodiffusion. On a bien sûr accédé à leur demande et c'est pourquoi nous étudions ce projet de loi cet après-midi. Nous craignons toutefois que le bon travail accompli par le groupe de travail sur les stéréotypes fondés sur le sexe ne soit ruiné par la prolifération de la pornographie. On tente d'améliorer l'image de la femme dans les médias, mais tous ces efforts sont anéantis par la programmation, le soir, d'émissions pornographiques présentant une image avilissante de la femme.

Monsieur le Président, des cernes autour du col, nous passons à la corde au cou dans la programmation pour adultes. La femme a toujours été représentée comme un modèle de propreté. Nous craignons maintenant qu'on ne la montre comme souillée de sang.

Autrefois, la télévision présentait la femme cherchant à satisfaire son homme en étant une bonne ménagère. Les temps ont bien changé. La femme est forcée à la soumission par la pornographie. Dans le passé, la femme faisait figure de la châtelaine du foyer moyen. Cette image doit-elle être remplacée par celle de prisonnière dans une chambre des tortures?

[Français]

La question du droit d'expression se pose. Hier, en réponse à ma question, la représentante du ministre des Communications a soulevé le problème de la libre expression comme droit enchâssé dans la Charte canadienne des droits et libertés. Or, les limites de la libre expression sont reconnues. On n'a pas le droit de crier «au feu» au cinéma. On n'a pas le droit de faire de libelles diffamatoires contre une autre personne. On n'a pas le droit de conseiller à quelqu'un un meurtre, un assaut ou un autre crime. Les droits de la personne à la vie et à la sécurité sont plus importants.

Je trouve un peu d'hypocrisie dans les commentaires de la part du ministre des Communications. Il soulève la question des droits d'expression lorsque les femmes réclament la protection de la loi. La même protection existe déjà en ce qui concerne les races minoritaires et les religions. Pourquoi deux poids, deux mesures? Le ministre des Communications veut-il dire que les races ainsi que les religions minoritaires méritent la protection de la loi mais pas les femmes? Et si c'est son opinion, je lui demande de le dire clairement aux femmes canadiennes, sinon c'est au ministre des Communications de se prononcer et d'approuver aujourd'hui le projet de loi public.